



# SUR LA VOIE

Bulletin de liaison de l'Association Haut-rhinoise  
des Chasseurs de Grand Gibier  
N° 2 - Avril 2008



**VISITE DU PRESIDENT de l'ANCGG:** Alain FRANCOIS, Président National de l'ANCGG, Bernard FIEVET (Aube), Hubert LEFRANC (Côte d'Or), Christian BOLMONT (Haute-Marne), Michel VALETTE (Haute-Marne), Jacques HENRY (Meurthe et Moselle), Jean François CORNILLON (Yonne), Eric BARBE (Doubs), Gilles RENAUD (Doubs), se sont déplacés à Rouffach à l'exposition annuelle des trophées. Cette visite dans notre département, a réuni les cotateurs du grand est, lesquels ont apprécié la valeur et la qualité des trophées alsaciens, notamment ceux de daims et de chamois.

Cotateurs Haut-Rhin : Pascal BRISWALTER 03 89 38 00 89, Jean-Pierre DECARREAU 03 89 53 22 50 et Bruno MICHEL 03 89 41 36 86 qui auront grand plaisir à répondre à vos demandes.

## ACTIVITES 2007 - Brevet Grand Gibier: Les lauréats

- au 1er degré (brevet argent) : Véronique Delattre, Jean Hugues Deribier, André Favre, Gilbert Gras, Jean Yves Host, Louis Martin.
- au 2e degré (brevet or) dont 3 mention archerie : Maurice Arnold, Gérard Bronner, Guillaume Gasser, Charles Gully, Olivier Hiller, Nicolas Hirtz, Véronique Martin, Antoine Midou, Eric Muller, Patrick Simonin, Christine Voïtot, ainsi que Eric et Gérard Cuesta qui ont passé les épreuves dans le Bas-Rhin.

**Challenge de tir inter régional** : organisé le 21 juillet 2007 à Cernay a été remporté par René Plichon, Daniel Moog et Pascal Briswalter et par Simone Huck pour les dames.

**Quant le cerf perd la tête** : le magnifique DVD de Jean-Paul Grossin a été présenté en avant première, le 12 novembre 2008 en la salle du Ried Brun à Muntzenheim devant 280 spectateurs enthousiasmés. Le DVD peut être commandé chez Simone Huck 06 77 95 11 56 ou [simonehuck@wanadoo.fr](mailto:simonehuck@wanadoo.fr) (40 €).

**Brevet Grand Gibier 2008** – La 5<sup>e</sup> édition du Brevet Grand Gibier est commencée : 24 candidats sont inscrits. Pour toute information : J.D. MAECHLING 03 89 73 36 97 et J.P. DECARREAU 06 84 41 16 17. Les épreuves de tir auront lieu le 24 mai 2008 et les épreuves théoriques le 7 juin 2008 sur le site du ball trap à Cernay. **Nouveauté** : les épreuves du tir à l'arc seront changées : 5 flèches à 10 m (au lieu de 8) + (5 flèches à 15 m (au lieu de 12)).

**PROCHAINS EVENEMENTS** : le 18 avril 2008, au club house du ball trap de Cernay, à 9 heures, le Rameau d'Argent France et l'AHRCGG vous proposent une journée de formation sur le thème « **Où, quand et comment utiliser correctement l'appeau** », animé en langue allemande par le célèbre photographe animalier, spécialiste de l'appeau à chevreuil Erich Marek. Formation individuelle durant l'après-midi.  
Inscriptions : Pascal BRISWALTER - 6 rue de la Schirm - 68290 MASEVAUX [pbriswalte@estvideo.fr](mailto:pbriswalte@estvideo.fr) ou Francis GROSS - 8 rue du Château - 68740 NAMBSHEIM [francis.gross@cegetel.net](mailto:francis.gross@cegetel.net)

MESSAGE : Amis lecteurs, envoyez-nous vos articles et chroniques, tous les sujets seront les bienvenus. Merci.

## **Le sanglier : de gibier à nuisible !... de nuisible à gibier ?**

Pas moins de 15 000 ans nous séparent du sanglier, source de subsistance et de fascination, telle que tracée par le chasseur de l'âge de pierre sur les murs de sa grotte. En vérité, peu importe le temps, puisque notre intérêt pour la bête noire est toujours aussi fort même si les raisons en sont aujourd'hui différentes.

Le chasseur-cueilleur a laissé sa place au cultivateur-éleveur et l'homme a eu depuis lors à lutter contre les incursions de la faune sauvage dans l'espace qu'il avait gagné pour ses cultures. Le sanglier devint alors un concurrent.

On peut trouver dans les archives départementales des textes administratifs qui ordonnent des battues aux sangliers répondant aux doléances « *des pauvres habitants qui cultivent leur seigle et leurs pommes de terre* ». C'est le cas en 1810 sur le ban de Ribeauvillé ou encore en 1840 où « *40 ravageurs gloutons sont recensés sur l'ensemble des forêts domaniales du Kastenwald et celles communales de Biesheim et de Widensolen* ».

Depuis quelques décennies, et ce, au niveau national, où l'agriculture moderne a éliminé les risques de pénuries alimentaires et bien d'autres choses d'ailleurs, le chasseur, lui aussi moderne, a mis en place légitimement des règles de gestion des populations de sangliers afin de les développer et pouvoir s'adonner à sa passion pour ce noble animal de chasse.

Le sanglier grâce à sa capacité importante à se reproduire, trois portées en 2 ans (et non deux par an comme on peut l'entendre) ce qui correspond à un taux de reproduction de 100 à 200 %, a rapidement augmenté ses densités et colonisé des secteurs où il était absent.

Notre suidé, désormais en nombre important, est un omnivore et un formidable opportuniste. C'est donc avec délectation qu'il se précipitera - s'il en a l'occasion - dans les champs de céréales et de maïs lors des semis ou au stade laiteux ou encore étendra ses boutis et vermillis sur les prairies ou belles pelouses des propriétés privées. Si ce n'est pas une petite incursion en ville avant le passage des éboueurs. Résultat : 19 millions d'euros en 2006 d'indemnisation aux agriculteurs pour les départements français hors Alsace - Moselle (850 000 € en 2006 et 1 000 000 € en 2007 pour le Haut-Rhin) et quelque 10 000 collisions routières recensées, dues aux sangliers.

Ne perdons pas de vue qu'une surpopulation peut engendrer également de forts risques sanitaires telles que la peste porcine (contagieuse et mortelle), la strongylose (vers dans les voies aériennes supérieures), la trichinose (parasite fixé dans les muscles) ou *Alaria alata* (larves de ver plat enkystées dans les muscles) dernièrement détectée. Ces menaces sur la sécurité publique ne devraient pas passer longtemps inaperçues des autorités.

Tout ceci a rapidement provoqué pour cet animal que nous apprécions tant lors de nos actions de chasse, une image de destructeur et le statut de nuisible permettant dans les cas critiques de le détruire ! Bien triste sort pour ce noble animal.

Il nous faut redonner au sanglier ses lettres de noblesse. Les règles de gestion mises en place pour obtenir l'augmentation des populations sont aujourd'hui inadaptées, dans beaucoup de secteurs, à la maîtrise des problèmes qu'elles occasionnent. Le temps est venu pour nous, chasseurs de grand gibier, de faire montre de nos capacités de gestionnaires de la faune sauvage et de l'espace naturel qui nous est confié et que la Loi a instauré.

Il est nécessaire de ramener les populations à des niveaux supportables tant financièrement que respectueux de l'équilibre naturel des biotopes par une gestion raisonnée à l'échelle des domaines vitaux des individus composant une même population (unités de gestion).

Une récente étude de l'ONCFS sur l'influence des ratios de prélèvement dans les différentes classes de poids montre qu'il est quasiment impossible de stabiliser une population en ne prélevant que des bêtes rousses. Cette modélisation a été dernièrement mise en application au niveau d'un département de l'est par la volonté des chasseurs eux-mêmes. Les résultats sont probants : — 50 % de dégâts en deux ans. La réduction des populations passe donc par un effort quantitatif en terme de prélèvements, mais aussi qualitatif. Le principe de préservation pleine et entière des reproductrices dans les classes de poids jusqu'alors épargnées ne peut plus, raisonnablement, être d'actualité.

Aujourd'hui dans notre département, la prise de conscience est réelle. De nombreuses battues concertées en période de destruction ont été organisées. Souhaitons que le « travail » soit désormais fait par l'ensemble des chasseurs durant la période d'ouverture afin que notre sanglier redevienne gibier et qu'il ne soit plus nécessaire de « le détruire », mais simplement « le chasser » en toute éthique.